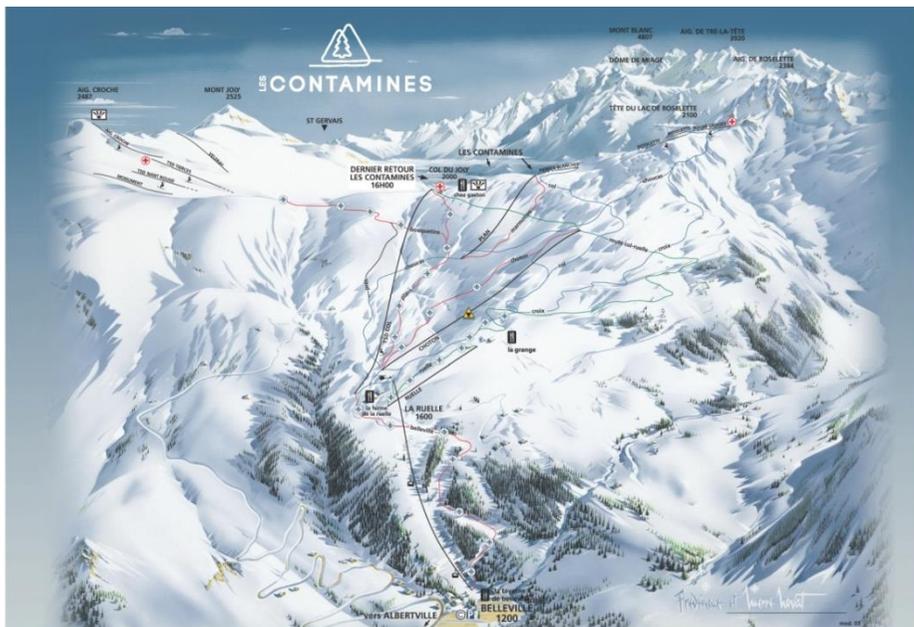
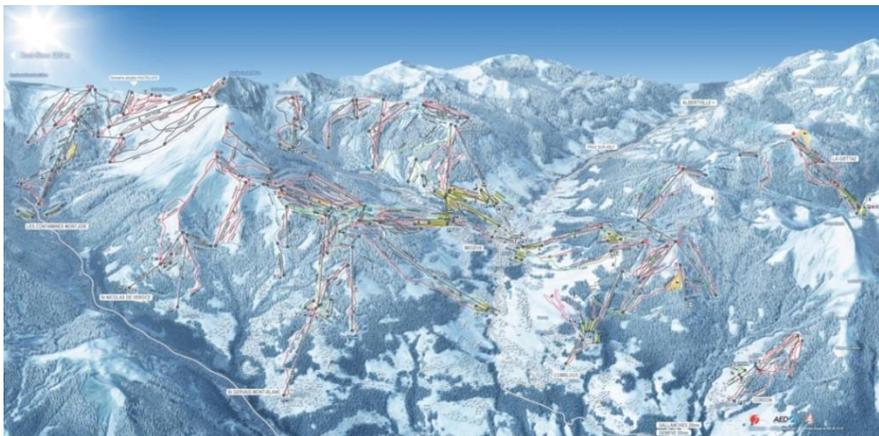


Vue des domaines skiabiles des Contamines, Saint Gervais, Megève, Combloux



3.6.2. Les besoins d'aménagement du pôle centre-village

Le centre village des Contamines-Montjoie a une configuration de village-rue, traversé par la RD902. Il est l'objet d'importants chassés-croisés des véhicules notamment en haute saison.

Sa traversée n'est pas clairement identifiée. Il offre une image routière peu qualitative. La cohabitation des piétons et des véhicules (bus, navettes, voitures particulières) est difficile en haute saison. La sécurité des piétons n'est pas bien assurée. On y stationne difficilement. Les stationnements sont peu visibles notamment ceux situés à l'arrière de la mairie.

Ces difficultés nuisent à l'attractivité commerciale et à l'animation du centre. Les jours de marché, la circulation coupée sur la RD 902 est déviée sur les voies communales en partie Est (chemins de la Côte d'Auran et des Loyers). Le gabarit de ces chemins étroits rend les flux de transits difficiles.

La commune souhaite inscrire une voie de contournement du centre-village par l'Ouest, à l'arrière de la mairie. Cette solution s'avère coûteuse. Une alternative : élargir les voies communales en partie Est drainant le transit les jours de marché, quand le centre est coupé à la circulation.



Une image routière du centre-village

Le gabarit réglementaire de la RD est visuellement et physiquement élargi par les stationnements longitudinaux, ou des accotements pour piétons qui présentent le même revêtement (enrobé). La signalétique horizontale, quasi- exclusivement en peinture au sol, ajoute l'image routière et banale de la séquence. En raison de la configuration originelle et du caractère routier de cette séquence, les véhicules ressentent un certain confort, ne respectent pas les limitations de vitesse et traversent le village sans vraiment s'en rendre compte, au détriment des piétons qui ne se sentent plus en sécurité en centre-village.



Stationnement en surlargeur de la voie, même revêtement en enrobé



Peinture au sol qui prend une place visuelle importante



Le centre-village au niveau de la mairie

Des jardinières modulent la voie mais l'emprise visuelle en enrobé reste large

Des cheminements et continuités piétonnes peu satisfaisants

Paradoxalement dans cette partie du village où l'habitat est dense et où les activités notamment commerciales et touristiques sont soutenues, les piétons ne se sentent pas à leur place et encore moins en sécurité. L'espace n'incite pas à s'arrêter et à déambuler. Les trottoirs sont étroits, souvent défoncés, parfois absents et la continuité des cheminements n'est pas assurée de façon confortable. Les revêtements sont dégradés ou peu qualitatifs, les bordures et emmarchements créent des gênes pour tous et de réelles difficultés pour les personnes à mobilité réduite, les traversées sont peu sécurisées. L'espace dédié aux piétons est de surcroît bien encombré par le mobilier commercial (terrasses, étalages, trépieds, mobilier publicitaire ...) et souvent grignoté par le stationnement abusif.



Trottoirs étroits et parfois dégradés - Présence d'obstacles en lien avec les activités commerciales - Continuité parfois manquante - Traitement peu qualitatif souvent en enrobé avec peinture au sol



Des aménagements récents avec bordure granit, mais un trottoir qui reste en enrobé et peu généreux

Une offre conséquente de stationnement

Les espaces de stationnement dans le centre village sont importants grâce notamment aux grands parkings en contrebas de la mairie au bord du Bon Nant, et de la salle polyvalente - groupe scolaire. Ils sont complétés par des espaces de stationnement linéaire le long d'une grande partie de la traversée (même si ces espaces ont été réduits lors des derniers aménagements et ne sont plus présents de part et d'autre de la voie sur toute la longueur).

Pour autant ces stationnements se révèlent insuffisants lors des deux pics de fréquentation touristique soit 15 jours en août et 15 jours en février. En dehors de ces périodes critiques la question n'est pas réglée pour autant : les grands parkings disponibles sont sous utilisés, tandis que le stationnement dans la rue, au plus près des commerces est privilégié tout au long de la journée.



Parking en contrebas de la mairie

Aménagement récent d'un escalier pour rejoindre le parking central

Des espaces publics de rencontre peu attrayants

L'espace de rencontre qui se développe entre la mairie-office du tourisme et la boucherie est agrémenté d'une fontaine et dispose d'un podium pour les manifestations. Il est préservé de la circulation mais sa superficie est insuffisante pour accueillir l'important marché hebdomadaire. La commune doit organiser la piétonisation de la RD et la déviation de la circulation par l'Est, par les chemins communaux de la Côte d'Auran et des Loyers, étroits (problème de visibilité, de sécurité des piétons).

La place du village est entièrement traitée en enrobé, qui produit un espace peu qualitatif. Protégée de la circulation, elle offre un fort potentiel de valorisation (situation, dimensionnement, fontaine, vue...).



Place du village

L'espace patinoire offre un espace peu attrayant l'été, par son traitement de sol notamment et la faible présence de végétation. En revanche, malgré son caractère « déconnecté » de la rue et peu visible, le jardin Samivel présente un aménagement récent de qualité.



L'espace patinoire



Le jardin de Samivel

Les enjeux :

- Améliorer les espaces piétonniers et de rencontre
- Atténuer l'image routière
- Mettre en valeur sur le plan paysager la traversée en s'appuyant sur les patrimoines (bâtis, paysagers)

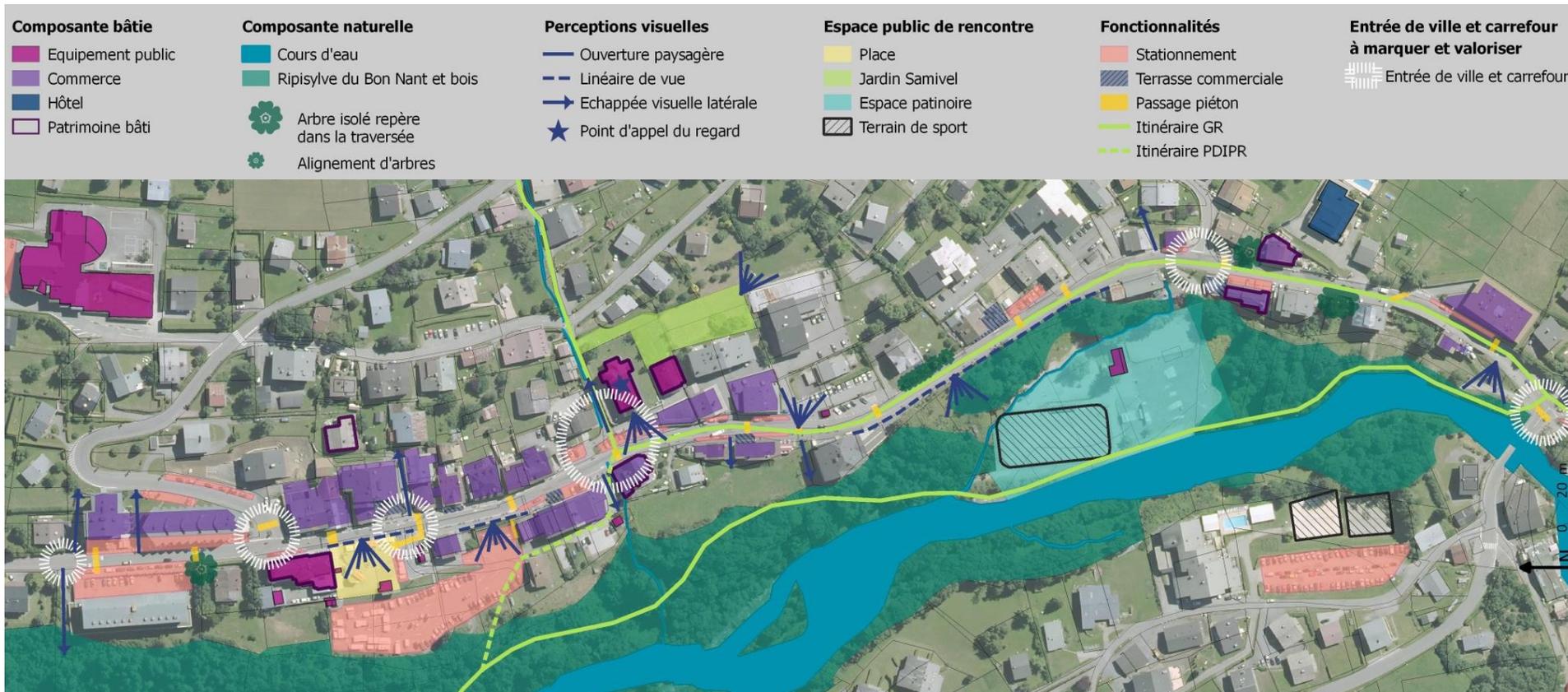
Les objectifs :

- Requalifier le centre-village : ses espaces publics de rencontre, de circulations et de stationnements
- Améliorer son fonctionnement en redonnant de la place aux piétons
- Mettre en œuvre un projet qualitatif, global et cohérent sur l'ensemble de la traversée du centre-village
- Rationaliser les stationnements
- Requalifier le secteur de la patinoire – skate parc, le relier davantage au centre village et au secteur des Loyers (ski alpin débutants).

En parallèle de l'étude du PLU, un appel à projets a été lancé en 2016 par la commune visant à céder plusieurs parcelles communales jouxtant la mairie pour réaliser un projet de résidence de tourisme et hôtel, commerces, équipements de loisirs et stationnements.

Le PLU doit permettre ce projet.

Les potentiels de mise en valeur du centre-village



Sylvie Vallet - Sites & Paysages - Septembre 2015 / Sources : Cadastre RGD - IGN Orthophoto - IGN BD Topo - PDIPR et GR



3.6.3. Les besoins d'aménagement du pôle du Lay

Objectifs :

- Définir un projet et une stratégie de redynamisation touristique de ce pôle résidentiel visant à revaloriser l'offre d'hébergement, accueillir de nouveaux équipements, commerces, services, point info OT...
- Développer de nouvelles fonctions touristiques « été » en complément de celles du centre village et de la Base de loisirs Patrice Dominguez.
- Repositionner le quartier du Lay comme point de départ des remontées mécaniques hiver – été : développer de nouvelles capacités de stationnements dans ce pôle permettant de réorganiser voire de supprimer certains espaces de stationnements au niveau de la Gorge (au-delà du futur bâtiment d'accueil) pour retrouver les ambiances « naturelles » du site en lien avec le projet Espace Porte du Tour du Mont-Blanc.

3.6.4. Les besoins d'aménagement du pôle du Pontet – La Gorge

De nombreuses activités ont été posées au par coup sans réflexion d'ensemble. Les entrées sont peu lisibles et peu attractives.

Le site présente des potentialités inexploitées.

Les besoins d'aménagement :

De grands espaces de stationnements au Pontet et à la Gorge, non intégrés au paysage génèrent des impacts visuels importants et dégradent les ambiances paysagères de ce fond de vallée.

Au niveau du téléphérique de la Gorge, ces espaces sont uniformément revêtus d'enrobé (revêtement imperméable) avec marquage des emplacements en peinture. Les autres stationnements, de la Gorge notamment, sont revêtus de graves concassées et compactées permettant l'infiltration des eaux (revêtement perméable). Les emplacements ne sont pas marqués au sol, les stationnements pourraient être mieux organisés et optimisés. Ils produisent aujourd'hui des espaces « délaissés », non aménagés et non qualitatifs.

Tous ces stationnements développent de grandes emprises minérales, sans espaces de végétation. Ils génèrent des impacts visuels importants et dégradent fortement les ambiances paysagères.



Stationnement du Nivorin en surlargeur de la route



Stationnement de l'entrée sud du village (accès Loyers) en surlargeur de la route



Stationnements du Lay



Stationnement de l'entrée de la Gorge



Stationnement du téléphérique de la Gorge



Stationnement de la Gorge

3.6.5. Les besoins d'aménagement du domaine skiable alpin « Les Contamines-Hauteluce »

Aucun projet spécifique n'est enregistré sur le domaine alpin des Contamines-Montjoie, si ce n'est le remplacement du Télésiège de Roselette sans modification du tracé ni extension du domaine skiable : abandon du projet de liaison du domaine skiable des Contamines avec celui de Saint-Gervais et de Megève (Cote 2000)

Relier le domaine skiable des Contamines-Hauteluce à l'Espace Diamant (Savoie) afin d'étendre le domaine skiable et générer de nouvelles activités

La concertation du PLU a aussi permis de faire remonter une demande exprimée par alpagistes notamment : le besoin d'une voie carrossable d'accès au Col du Joly (piste actuellement), permettant de relier les Contamines-Montjoie à Hauteluce et à la Savoie notamment à la route du col du Joly côté Savoie.

Objectifs pour ce pôle :

- Conforter, les fonctions et les activités sportives et de loisirs de la plaine de loisirs P. Dominguez
- Développer un pôle de découverte « Nature & Patrimoines » à la Gorge en lien avec la stratégie d'avenir de l'Espace Mont-Blanc
- Préserver les caractéristiques patrimoniales du site de la Gorge, son caractère naturel en mettant en circulation piétonnière le fond de la Gorge, en atténuant les impacts paysagers générés par les stationnements actuels. L'idée est de supprimer des stationnements à la Gorge (au-delà du futur bâtiment d'accueil), de matérialiser un stationnement en sur largeur pour l'hiver et non impactant l'été

3.7. Les besoins en équipements et services à la population

3.7.1. Les besoins de desserte du territoire par les réseaux (eau, défense incendie, assainissement des eaux usées et pluviales)

3.7.1.1. Eau potable

Ce volet fait l'objet de l'annexe sanitaire n°6.3.1. du PLU, établie par Hydrétudes.

Les données ci-après sont extraites de l'annexe sus visée.

Les unités de distribution :

Le système d'alimentation en eau potable des Contamines-Montjoie est constitué de 3 unités de distribution :

- La côte d'auran,
- Les loyers,
- Grassenières

Ces unités sont alimentées par **5 captages** dont les débits cumulés à l'étiage s'élèvent à 2 576 m³/j.

Tableau 2 : Débits des captages

Captages	Débit (m ³ /j)			
	Mesures 08/09/1999	Mesures 05/10/2016	Etiage selon HA	Mesures étiage 04/03/1986
Prélet d'en haut	2074	2 832	346	500
Prélet d'en bas	1469	/		
Feugiers	2074	/	864	860
Feugiers d'en haut	432	/	259	216
Grassenières	1296	/	864	1000

Source annexe sanitaire 6.3.1. du PLU – rapport Hydrétudes mars 2017

Protection de la ressource en eau

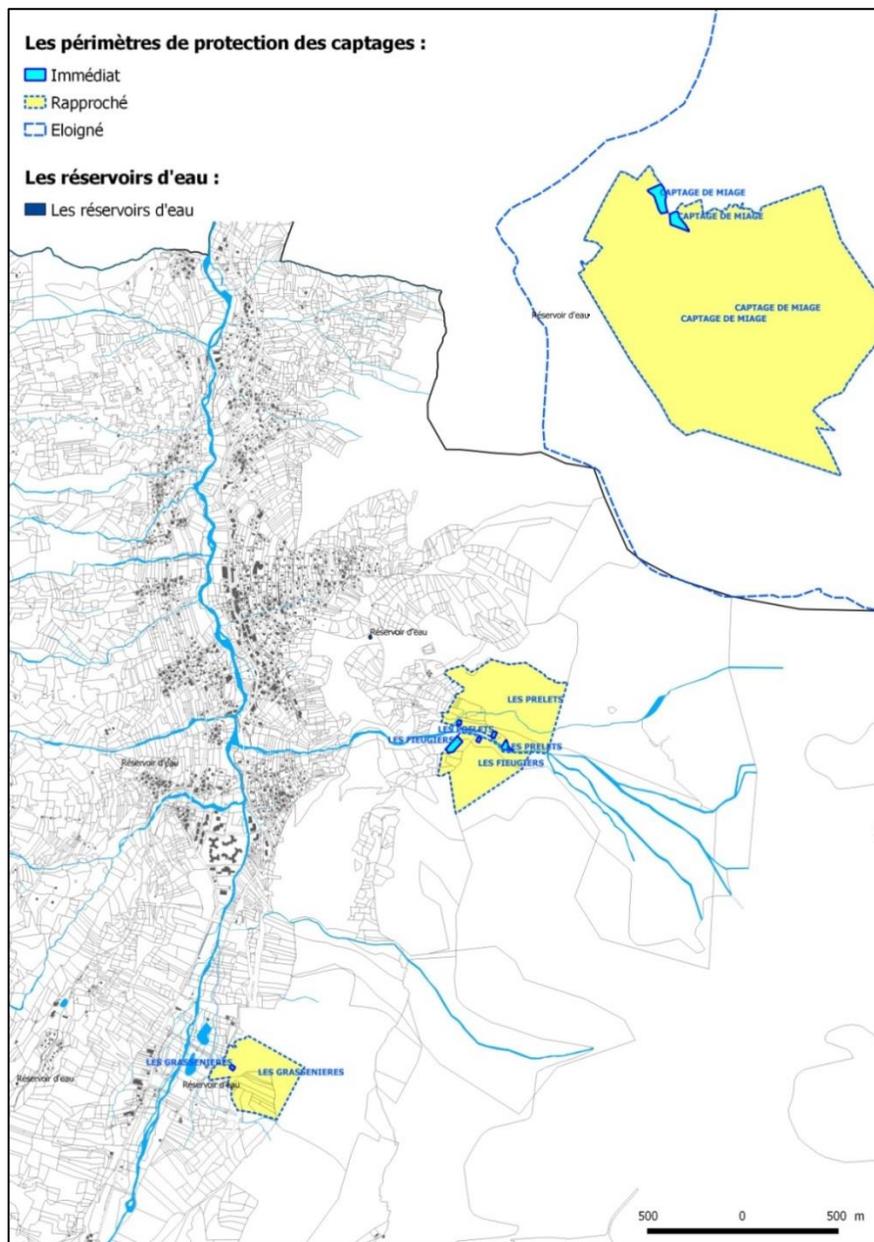
La commune a lancé en 2006 avec l'aide de l'Agence de l'eau et du Conseil Départemental de Haute-Savoie, la mise en place de périmètres de protection réglementaires autour des captages d'eau destinés à l'alimentation humaine afin de protéger les points d'eau.

Les périmètres de protection immédiate sont pour le captage des Grassenières propriété communale et les captages du Prélet et des Feugiers, propriété de l'Etat (ONF). Par convention signée le 24/01/2005, l'ONF autorise le concessionnaire à maintenir en forêt domaniale RTM des Contamines Montjoie, les captages des sources et leur périmètre de protection et canalisations pour une durée de 18 ans à compter du 1er janvier 2015, soit jusqu'au 31/12/2022.

Un rapport géologique du 28 avril 2000 établi par Madame Laure SOMMERIA, hydrogéologie agréée a servi de base pour définir les servitudes à mettre en oeuvre dans les différents périmètres de protection des points d'eau.

Les prescriptions de captages :

- Dans les PPI (périmètres de protection immédiate) :
 - Toute activité est interdite en dehors de celles liées à l'entretien des ouvrages et de leurs abords. Il convient d'adapter le couvert végétal à la pérennité des ouvrages et des drains.
- Dans les PPR (périmètres de protection rapprochée), sont interdits :
 - Les constructions de toute nature
 - Toute excavation de plus de un mètre de profondeur (gros terrassements,
 - exploitation de matériaux, ouverture de parking, de route, de carrière,
 - façonnement de versant, captages d'eau mis à part l'amélioration de l'existant).
 - Les dépôts et rejets de tout produit polluant
 - Le pâturage et les concentrations de bétail dans des parcs, des étables ou autour d'un abreuvoir.
 - Des prescriptions d'exploitation forestière sont également données. L'ouverture de nouvelles pistes forestières doit faire l'objet de l'avis de l'hydrogéologue agréé.



Cartographie établie par CAPT

Les enquêtes préalables à la déclaration d'utilité publique et parcellaire conjointes des captages n'ont pas été réalisées. Il n'existe pas, à ce jour, d'arrêtés de DUP (déclaration d'utilité publique) de protection des captages. Il appartient au maître d'ouvrage de définir des périmètres de protection des captages, d'engager une procédure de protection des captages par arrêté préfectoral de DUP (déclaration d'utilité publique) des captages, d'inscrire les servitudes aux hypothèques et de mettre le document d'urbanisme en compatibilité.

Qualité de l'eau :

Le contrôle régulier de l'ARS (Agence Régionale de Santé) permet d'apprécier la qualité des eaux prélevées. Quelques légères contaminations bactériologiques des eaux ces dernières années ont été enregistrées au niveau du chef-lieu (UDI Côte d'Auran).

La limite de qualité du paramètre Arsenic est régulièrement dépassée au niveau des captages de Grassnières et des Feugiers. Ce dépassement est néanmoins très faible (jusqu'à 12.3 µg/l au lieu de 10 µg/l réglementaires).

Stockage :

L'eau est distribuée à partir des 3 réservoirs dont les capacités sont portées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 6 : Présentation des réservoirs

Réservoir	Type	Capacité (m³)	Secteur de distribution	Spécificité
Côte d'Auran	Construit en 1986 à environ 1382m NGF	1000 m³	La Frasse Chef-Lieu	Alimenté par les captages de Prelet et des Feugiers
Loyers	Construit en 1952 à environ 1249m NGF	2 x 125 m³	Rive gauche, Loyer	Alimenté par les captages de Prelet et des Feugiers
Grassnières	Construit en 2006 à environ 1255m NGF	2 x 500 m³	Le Lay Le Pontet La Gorge	Alimenté par les captages des Grassnières

Réseau et rendement :

La commune dispose d'un linéaire de canalisation de distribution proche de 32,7 km réparti sur les 3 UDI. L'essentiel du linéaire a été posé dans les années 1970-1980.

Le diagnostic du réseau de distribution réalisé dans le cadre du schéma directeur d'eau potable en cours, fait état d'un rendement moyen du réseau de 31%, très faible au regard du rendement minimal réglementaire de 85%.

Le rendement UDI de la Côte d'Auran est le plus faible : 20%

Défense incendie (DECI):

En dehors du réservoir des Loyers qui n'a pas de réserve incendie, les 2 autres réservoirs ont une réserve de 120 m³ dédiée à la DECI.

La DECI est assurée à partir de 81 hydrants dont 25 hydrants situés sur des canalisations de diamètre inférieur à 100 mm présentent un débit inférieur à 60 m³/h. Ils concernent : Chemin des Glières / Chemin des Mollieux / Chemin de la Revenaz /Route de la Frasse / Chemin des Loyers / Chemin de la Croix du Baptieu / Chemin du Nivorin d'en bas / chemin de la Chovettaz d'en Haut / Garage DDE le Cugnon / Chemin du Cugnon / chemin de Pierre Plate le Cugnon / chemin des Echenaz / Route Notre Dame de la Gorge.

La DECI des Hoches est à présent assurée, de même que celle du Baptieu.

Les constructions du village d'altitude de l'Etape sont alimentées en eau par un réservoir privé (pas de réseau communal). La défense incendie du groupement est assurée par les canons à neige.

La DECI de la Frasse est en projet.

Bilan actuel des ressources – besoins en eau :

La population résidente est de 1199 habitants en 2013.

En période de pointe (hiver), la population à desservir en eau est estimée à 12 415 personnes : Population permanente + 80% des lits touristiques (14020 lits)

Les pics de distribution en eau sont enregistrés de janvier à mars et de juillet à août.

Le volume annuel distribué est d'environ 800 000 m³.

Bilan ressources-besoins de l'UDI Côte d'Auran et des Loyers

Ressources (étiage)	Prelet haut et bas	346 m ³ /j
	Feugiers	860 m ³ /j
	Feugiers d'en haut	216 m ³ /j
Total ressources		1 422 m³/j

Besoin (jour de pointe)	Volume distribué	1 525 m ³ /j
	<i>dont fuites (7) 24%</i>	1 159 m ³ /j
Besoins totaux		1 525 m³/j
Bilan		-103 m³/j

Bilan ressources-besoins de l'UDI des Grassenières

Ressources (étiage)	Grassenières	864 m ³ /j
Total ressources		864 m³/j
Besoin (jour de pointe)	Volume distribué	831 m ³ /j
	<i>dont fuites (7) 48%</i>	399 m ³ /j
Besoins totaux		831 m³/j
Bilan		+ 33 m³/j

Le bilan est déficitaire sur l'UDI Côte d'Auran et Loyers en raison de l'importance des fuites constatées sur le réseau.

Le schéma directeur d'alimentation en eau potable en cours de définition, a pour objectif de proposer des travaux d'amélioration du rendement du réseau qui permettront de retrouver pour les UDI de la Côte d'Auran et des Loyers, un bilan « besoins – ressources » positif.

3.7.1.2. Eaux usées (assainissement collectif, non collectif)

La commune des Contamines-Montjoie assure les compétences de collecte et de transport des eaux usées de l'Assainissement Collectif. Elle assure également en régie le contrôle de l'Assainissement Non Collectif.

✓ Le Syndicat Intercommunal de Gestion de la Station d'Épuration de Passy (SISE) assure la mission de dépollution des eaux de l'Assainissement Collectif. L'exploitation de la STEP a été confiée à Véolia Eau

✓ Les compétences Assainissement collectif et Assainissement non collectif seront transférées à la CC Pays du Mont Blanc au plus tard le 1/01/2020.

Le schéma directeur d'assainissement ainsi que le zonage d'assainissement associé sont en cours d'établissement à l'échelle de la commune.

Ce volet fait l'objet de l'annexe sanitaire n° 6.3.2. du PLU.

L'assainissement collectif :

Organisation du service :

Les eaux usées sont collectées via un réseau majoritairement gravitaire et dirigées vers le poste de refoulement du Quy au nord de la commune.

Les eaux sont ensuite refoulées vers le réseau de la commune de Saint Gervais les Bains puis vers la station d'épuration de Passy.

Le service comptait, en 2015, 3248 abonnés.

Le taux de desserte par l'assainissement collectif (nombre d'abonnés desservis * 100 sur le nombre d'abonnés potentiels) est estimé à 90%.

Le réseau :

Le réseau des Contamines-Montjoie est de type séparatif. Il s'étend sur 26542 ml.

Par temps sec, le débit minimal mesuré au niveau du PR de Quy représente plus de 70% du débit moyen, ce qui correspond à une forte présence d'eau claire parasite permanente dans le réseau.

Charges polluantes (bilan débit / pollution 05/2016) :

Le bureau Hydrétudes n'a pas constaté de pollution significative traduisant un rejet spécifique dans le réseau.

En 2016, il n'est pas constaté de problèmes majeurs sur le réseau au niveau de son dimensionnement.

Il est constaté la présence d'Eaux claires parasites (ECP), 50% du volume en basse saison, soit 220 m³/j.

L'unité de traitement :

La commune est raccordée à la STEP de Passy (capacité nominale de 43050 EH (équivalent habitants) – débit nominal de référence de 16 522 m³/j).

Elle met en oeuvre un système de traitement à bio filtres (système biostyr) à base de billes de polystyrènes fixant les bactéries. Elle a été agrandie fin 2012 car elle était en surcharge.

Les valeurs caractéristiques de la STEP pour 2015 sont les suivantes:

- Charge maximale en entrée : 34188 EH
- Débit entrant moyen : 6354 m³/j
- Production de boues : 508 tMS/an

La STEP est déclarée conforme aux obligations de la directive ERU au titre de l'année 2015.

L'assainissement non collectif :

La commune compte, en 2015, 102 abonnés au service d'assainissement non collectif soit environ 3% du nombre d'abonnés total.

Un SPANC a été mis en place en 2005, en coopération avec la commune de Saint-Gervais.

Les habitations qui ont fait l'objet des contrôles effectués de 2009 à 2013, concernent surtout des résidences secondaires ou les chalets d'alpages, non raccordés au réseau collectif. Seule une dizaine d'habitations n'ont pas été contrôlées.

Motifs des zones d'assainissement non collectif existantes:

- L'absence de collecteurs d'assainissement collectif et un raccordement aux réseaux EU (eaux usées) existants difficilement envisageable (techniquement et financièrement) à l'échelle du PLU.

- La possibilité de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif non conforme en situation actuelle car l'habitat est peu dense et relativement dispersé.

En 2015, 56% des installations d'ANC sont jugées conformes.

3.7.1.3. Eaux pluviales

Modélisation des bassins versants des Contamines-Montjoie et propositions de travaux

Un diagnostic du réseau de collecte des eaux pluviales a été réalisé sur la commune des Contamines-Montjoies dans le cadre du Schéma directeur des Eaux Pluviales en cours d'élaboration.

Dans le cadre du Schéma directeur des Eaux Pluviales, 10 km de réseau de collecte ont été identifiés et modélisés. Pour cela, le territoire a été découpé en 107 bassins versants.

Voir l'annexe 6.3.3. du PLU.

Suite aux résultats de modélisation du réseau en situation actuelle, des aménagements ont été proposés à la commune.

Cf. les FICHES AMENAGEMENTS en annexe 6.3.3. du PLU

Les aménagements sont classés par priorité :

- Priorité 1 : programmation dans 1 à 5 ans
- Priorité 2 : programmation dans 5 à 10 ans
- Priorité 3 : programmation dans 10 à 15 ans ou à long terme

N° OPERATION	INTITULE OPERATION	LOCALISATION	PRIORITE	COUT (€ HT)
1	Reprise de réseau au lieu-dit les Tresses	Les Tresses	3	58 000
2	Reprise de réseau au lieu-dit les Loyers	Les Loyers	2	57 800
3	Reprise de réseau à coté du torrent de Berfière	Berfière	3	70 900
4	Reprise de réseau au lieu-dit la Frasse et centre	La frasse	2	154 200
5	Reprise de réseau au lieu-dit Champelet	Champelet	2	209 100
6	Reprise de réseau dans le centre et création de surverse	Centre	1	163 400

Zonage d'assainissement pluvial

Voir l'annexe 6.3.3. du PLU.

Le zonage d'assainissement pluvial à plusieurs objectifs :

- définir la compensation du ruissellement issue de l'imperméabilisation nouvelle des sols (nouveaux projets)
- préserver les zones naturelles d'expansion et des zones humides,
- prendre en compte la pollution, et si besoin l'indication de traitement des eaux,
- les zones potentielles d'infiltration des eaux.

Le Schéma Directeur d'Assainissement a pour objectif principal de permettre la gestion des eaux pluviales d'une manière globale et cohérente sur l'ensemble du territoire. Il permet la prise en compte des nouveaux projets immobiliers dans le système actuel et anticiper les effets liés à l'imperméabilisation nouvelle.

Calcul du débit de fuite de référence :

Les communes adaptent la valeur du débit de rejet des eaux pluviales en fonction des enjeux et de l'aptitude des sols au ruissellement à l'état initial.

Pour une parcelle vierge de 1 ha, le débit de fuite donné par le modèle hydrologique est de 23, 30, 42 l/s/ha pour des pentes respectivement de 1, 3 et 10%.

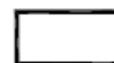
Par principe de précaution, la valeur de 25 l/s/ha, correspondant à un cas d'une pente moyenne proche de 1% a été retenue par Hydrétudes dans le zonage pluvial des Contamines-Montjoie (voir l'annexe 6.3.3. du PLU).

Le zonage pluvial des Contamines-Montjoie distingue les deux zones suivantes :



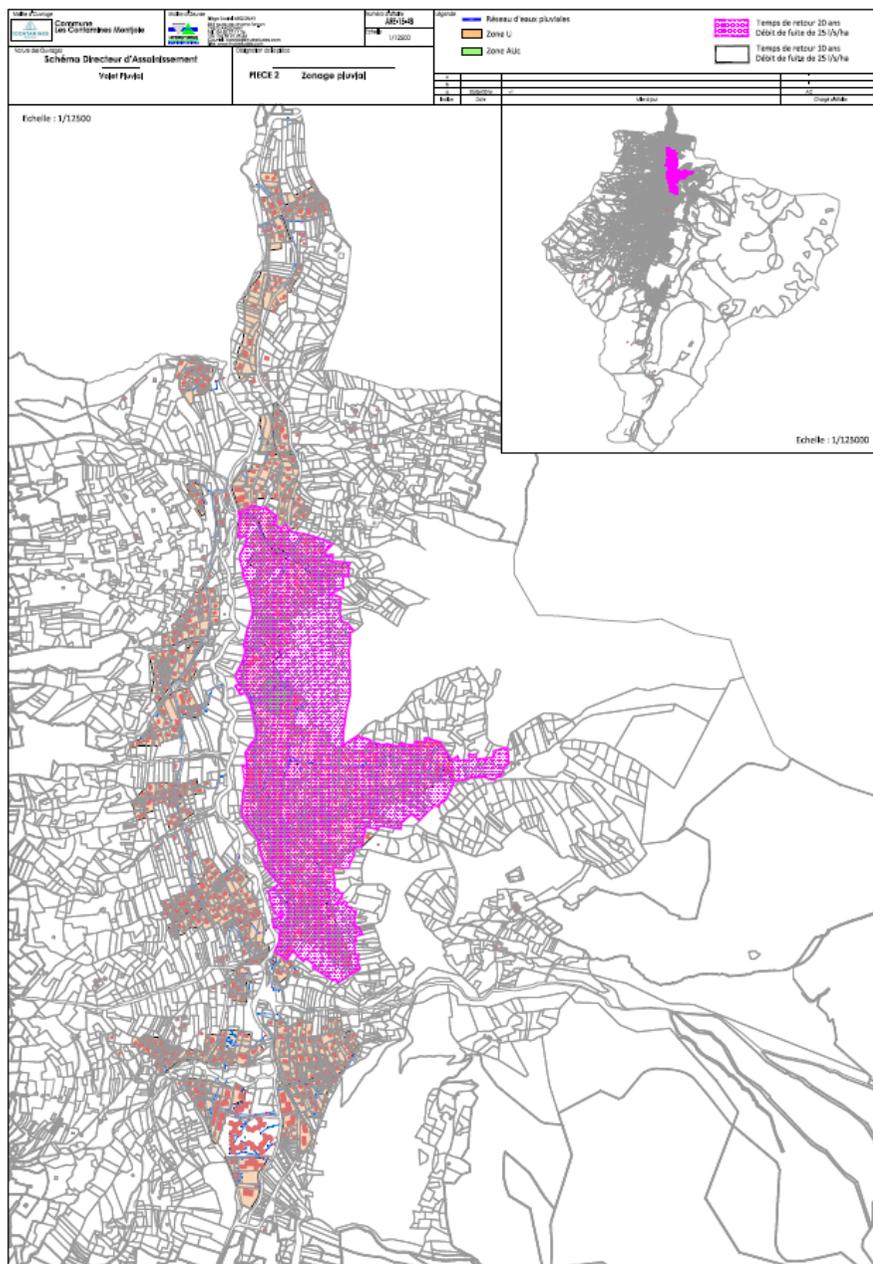
Temps de retour 20 ans
Débit de fuite de 25 l/s/ha

⇒ Correspondant aux zones résidentielles (norme NF EN752-2)



Temps de retour 10 ans
Débit de fuite de 25 l/s/ha

⇒ Correspondant aux zones rurales (norme NF EN752-2)



Coefficient de ruissellement de référence :

Pour le calcul des surfaces actives, les coefficients de ruissellement suivants seront pris en compte.

Occupation du sol	Coefficient de ruissellement Ci
Voirie / accès / parking en enrobé ou pavés joints... Toiture en tuiles, ardoises, bacs acier... Terrasse dallée ou carrelée...	0.95
Voirie / Accès / Parking en béton désactivé	0.8
Voirie / Accès / Parking gravillonné ou pavés non joints... Enrochements	0.7
Toiture ou terrasse végétalisée,	0.4
Champs, prés, jardins, espaces verts...	0.2
Bois	0.1

Application pratique du zonage : plaquette à renseigner pour les nouvelles constructions

Le zonage pluvial pourra être appliqué à l'aide d'une plaquette contenant des informations à renseigner pour les nouvelles constructions. Cette plaquette sera adressée aux nouveaux lotisseurs, promoteurs, etc.

Les documents fournis permettent, selon la zone de prescriptions, de déterminer :

- la surface active contributive au ruissellement
- le débit de fuite du projet
- le volume de rétention à mettre en place

Voir un modèle de fiche de calcul jointe dans la notice annexes sanitaires - volet Eaux pluviales.

3.7.2. Les besoins en matière de collecte des déchets

La collecte et le traitement des déchets ménagers sont gérés par la CCPMB depuis 2013.

La collecte est assurée 6 jours sur 7 en période de pointe. Hors saison, elle a lieu 2 à 3 fois par semaine.

Pour le tri sélectif (verre, papier, emballages), la commune dispose de 103 points d'apports volontaires répartis dans les quartiers (abris, conteneurs) – voir le plan joint en annexe 6.3.4. du PLU.

Ils sont collectés une fois par semaine.

La Com'Com poursuit l'aménagement des PAV (points d'apports volontaires) sous formes de conteneurs enterrés et semi-enterrés en remplacement des bacs roulant afin de diminuer le coût de la collecte.

4 déchetteries sont à disposition des habitants du territoire :

Megève, Passy, Saint-Gervais et Sallanches.

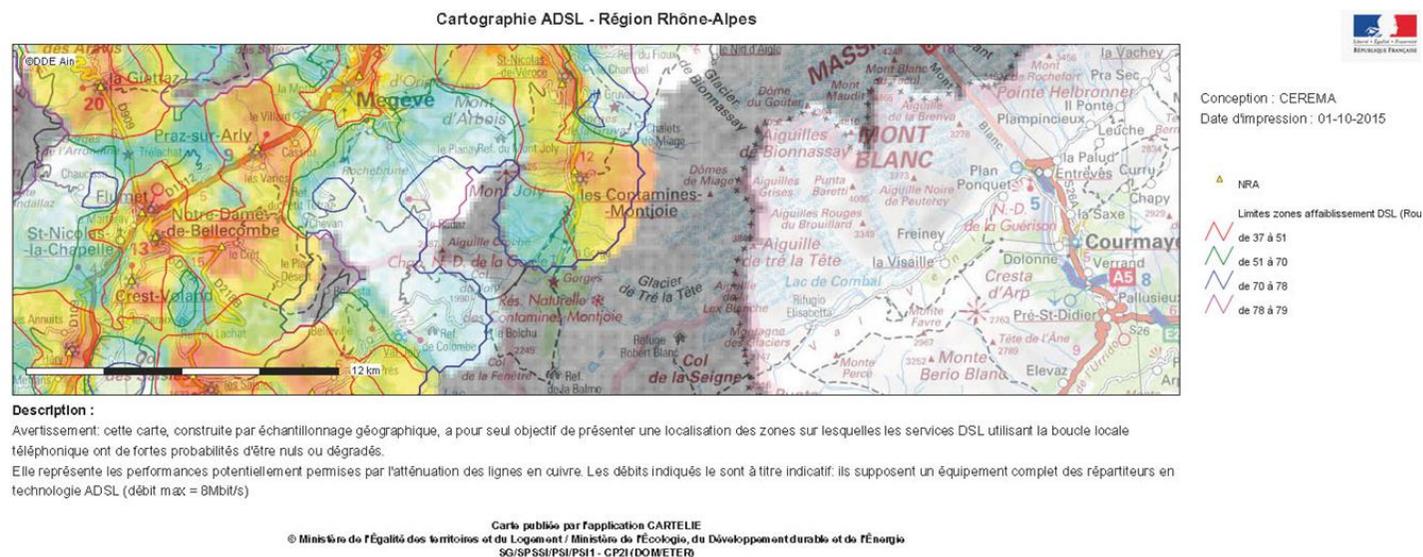
Aucun besoin n'a été identifié en matière de création de PAV supplémentaires.

3.7.3. Les besoins de desserte du territoire par les réseaux numériques et antennes de téléphonie mobile

3.7.3.1. La couverture par les réseaux ADSL

La carte page ci-contre montre :

- une desserte des parties urbanisées
- une moins bonne desserte de la partie sud-ouest
- l'absence de desserte des zones d'altitude et secteurs d'alpages



L'enjeu futur est de favoriser le projet de desserte des Contamines-Montjoie par la fibre optique depuis Saint-Gervais les Bains, afin de favoriser un accès de tous aux communications numériques.

Ce projet d'un réseau public en fibre optique est porté par le SYANE (Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie) depuis 2013 en partenariat étroit avec le Conseil départemental de la Haute-Savoie, les intercommunalités, la Région et l'Etat.

Tourné en priorité vers le monde économique, ce réseau doit permettre de raccorder, en 5 ans, sur le périmètre du SYANE, la grande majorité des entreprises et près de la moitié des logements haut-savoyards, puis 90% à l'horizon 10-12 ans. Montant des investissements : plus de 300 M€.

Lors des travaux de VRD (assainissement, adduction d'eau, enfouissement des réseaux secs, création de voirie, de voies cyclables, piétonnières...), des fourreaux destinés à recevoir les infrastructures et réseaux de communications électroniques, devront être installés.

3.7.3.2. L'équipement du territoire en antennes de téléphonie mobile

2 Antennes de téléphonie mobile sont présentes sur le territoire des Contamines-Montjoie :

- 257 chemin de la Croix du Baptieux (Bouygues, Orange, SFR)
- Gare d'arrivée du Col du Joly (Bouygues, Orange)

Il n'a pas été recensé de nouveaux besoins en matière de téléphonie mobile.

3.8. Les besoins de surfaces et de développement agricole

Les données ci-après proviennent à la fois des différents recensements généraux de l'agriculture (RGA), des résultats de l'enquête PLU et de l'atelier de concertation PLU menés en juillet 2015 (enquête en direction des agriculteurs domiciliés ou non aux Contamines mais exploitant des terres dans la commune)

Concernés par l'enquête :

- 9 exploitants domiciliés aux Contamines
- 12 exploitants extérieurs
- 11 propriétaires exploitants (exploitations patrimoniales)
- Des questionnaires retournés à 50% - une moins bonne mobilisation des extérieurs.
- Un coloriage des terres exploitées quasi exhaustif

3.8.1. Un territoire couvert par 4 AOP et 6 IGP

Le territoire est inclus dans les aires AOP (Appellation d'origine protégée) Beaufort (partie ouest) - Reblochon (toute la commune), Abondance (toute la commune) et Chevrotin, ainsi que dans les aires d'IGP (Indication géographique protégée) Emmental de Savoie, Emmental français Est-Central, Gruyère, Pommes et poires de Savoie, Raclette de Savoie et Tommes de Savoie : autant d'atouts pour l'agriculture et l'économie agricole.

3.8.2. Quelques tendances d'évolution des exploitations domiciliées aux Contamines

Les évolutions constatées :

- Une agriculture orientée vers l'élevage « Bovins mixte » (lait et viande), avec 100% de surfaces en herbe. Présence d'autres élevages, équin, ovin et caprin.
- Une baisse du nombre des exploitations de 69% depuis 1988, une baisse de 33% de la surface agricole utilisée des exploitations.
- Des filières de vente des productions plutôt conventionnelles avec de plus en plus de vente directe à la ferme.

Superficie agricole utilisée en hectare			
1988	2000	2010	Evol 1998-2010
534	363	356	-33,3%

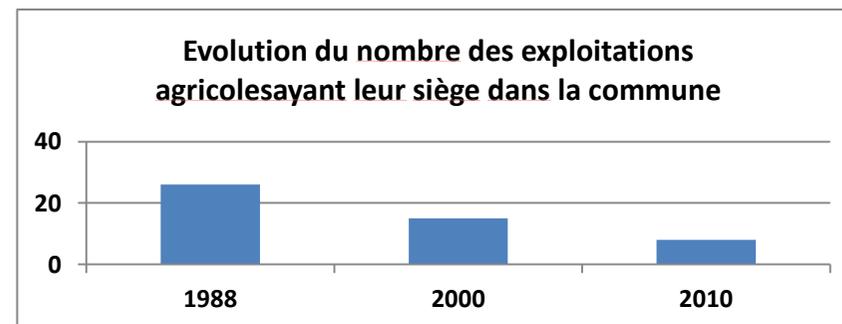
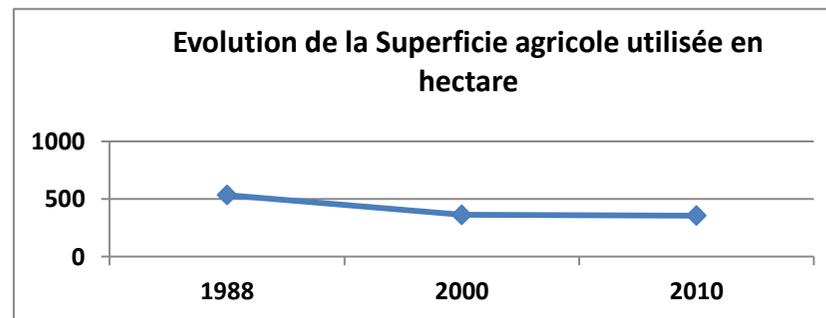
Exploitations agricoles ayant leur siège dans la commune			
1988	2000	2010	Evol 1998-2010
26	15	8	-69,2%

Travail dans les exploitations agricoles en unité de travail agricole			
1988	2000	2010	Evol 1998-2010
24	13	7	-70,8%

Cheptel, en unité de gros bétail, tous aliments			
1988	2000	2010	Evol 1998-2010
246	159	61	-75,2%

Superficie toujours en herbe en hectare			
1988	2000	2010	Evol 1998-2010
533	363	356	-33,2%

Source : RGA2010



Des unités gros bétail en baisse de 75% depuis 1988

Cheptel des exploitations	Vaches lait	génisses	Vaches nourrices	Bovins viande	Chèvres / Cabris	Brebis	Equidés	Volailles
Des Contamines	85	54	17	6	24	50	21	5
Extérieures	527	115	12	50	15	12	3	0
Propriétaires exploitants	0	2	0	0	0	17	28	12

Source : enquête PLU

3.8.3. Caractéristiques des exploitations – tendances d'évolution

Source : questionnaires de l'enquête PLU juillet 2015 (50% de résultats)

Un territoire valorisé par 25 exploitants dont 13 extérieurs

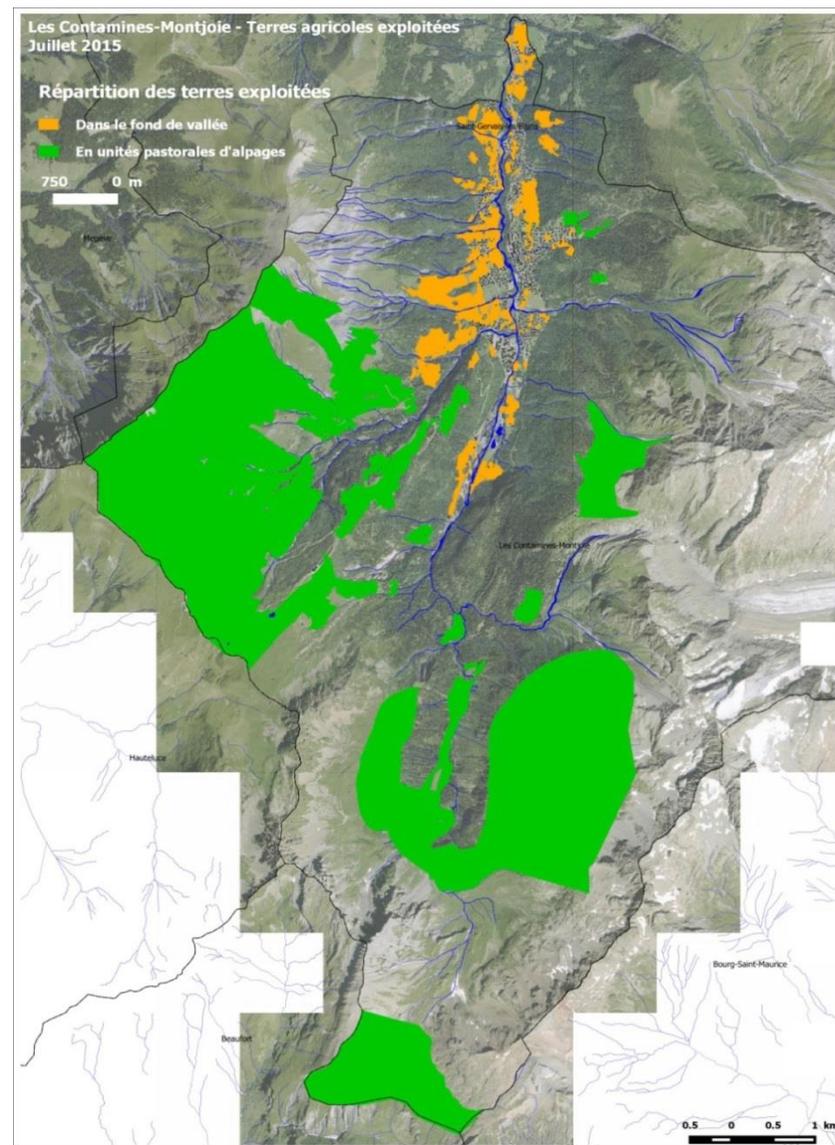
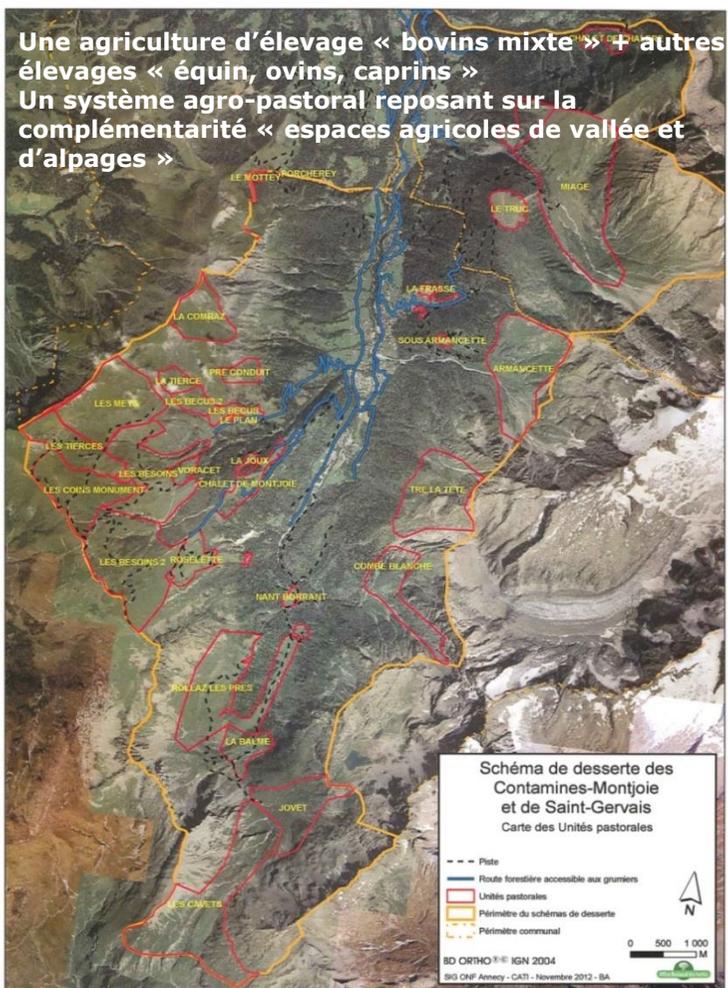
- Une majorité de petites exploitations domiciliées aux Contamines

- Des exploitations extérieures de plus grande taille
- Cinq exploitations jeunes aux Contamines dont 4 avec de très petites surfaces ; une seule en GAEC à orientation « bovin-ovin » (225 ha)
- Quatre projets de construction de bâtiments agricoles aux Contamines et un agrandissement : nécessité de trouver les terrains
- Des évolutions des modes de vente vers des projets de vente directe, visite à la ferme

3.8.4. Les surfaces exploitées

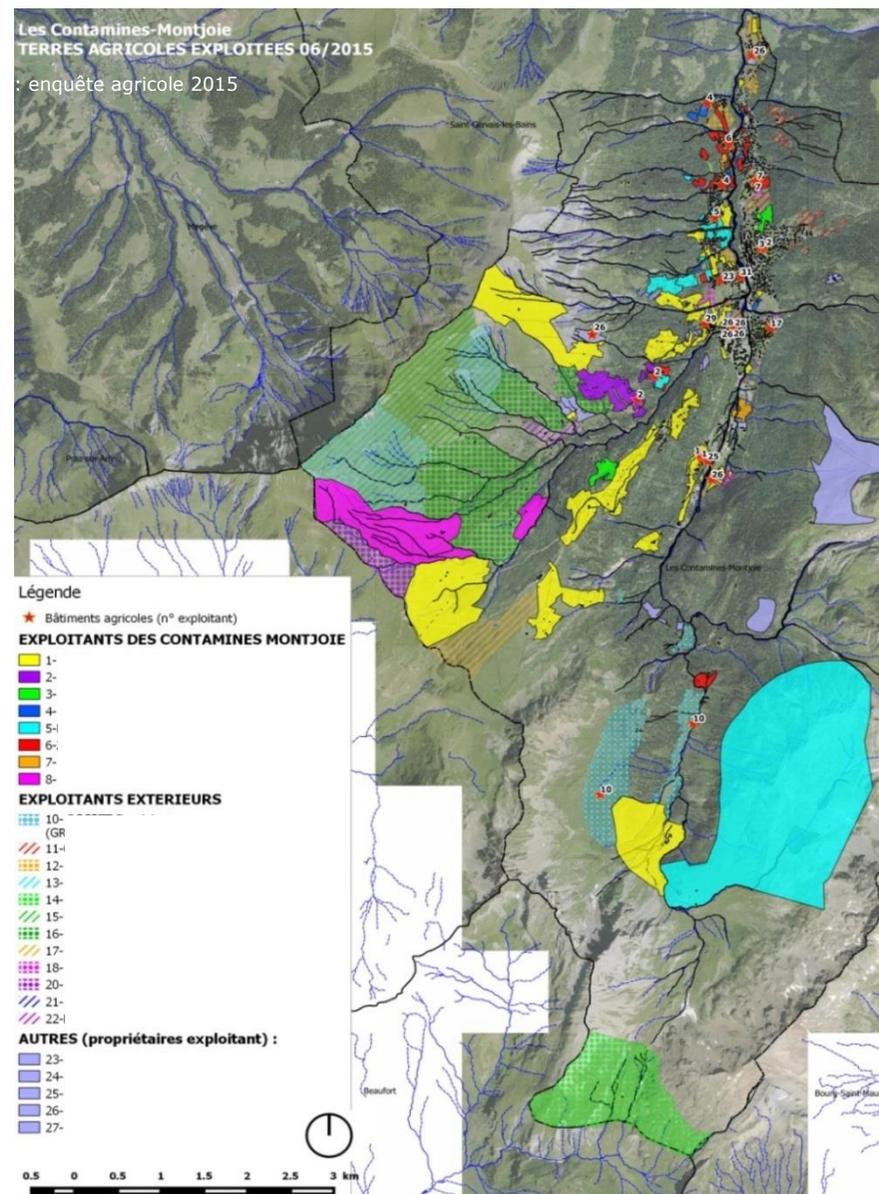
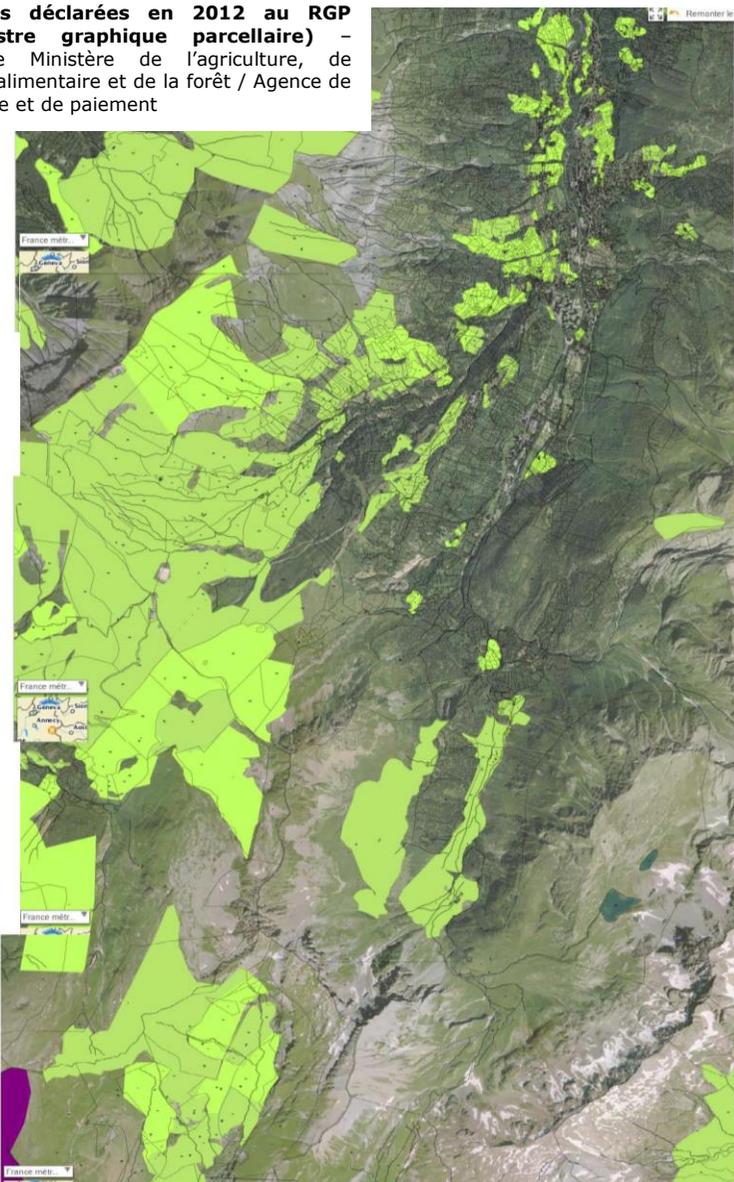
179 ha de terres exploitées dans le fond de vallée (en orange) - 1739 ha en unités pastorales : un rapport de 1 pour 10

SAU communale	Alpages	Fond de Vallée
1918	1739	179
100%	91%	9%



Un territoire exploité par 25 agriculteurs dont 12 extérieurs (des grosses exploitations) – En aires d’AOP Beaufort, et d’AOC Chevrotin, Reblochon et Abondance

Terres déclarées en 2012 au RGP (registre graphique parcellaire) – source Ministère de l’agriculture, de l’agroalimentaire et de la forêt / Agence de service et de paiement



56% de terres exploitées par les Contaminards - 44% par les extérieurs

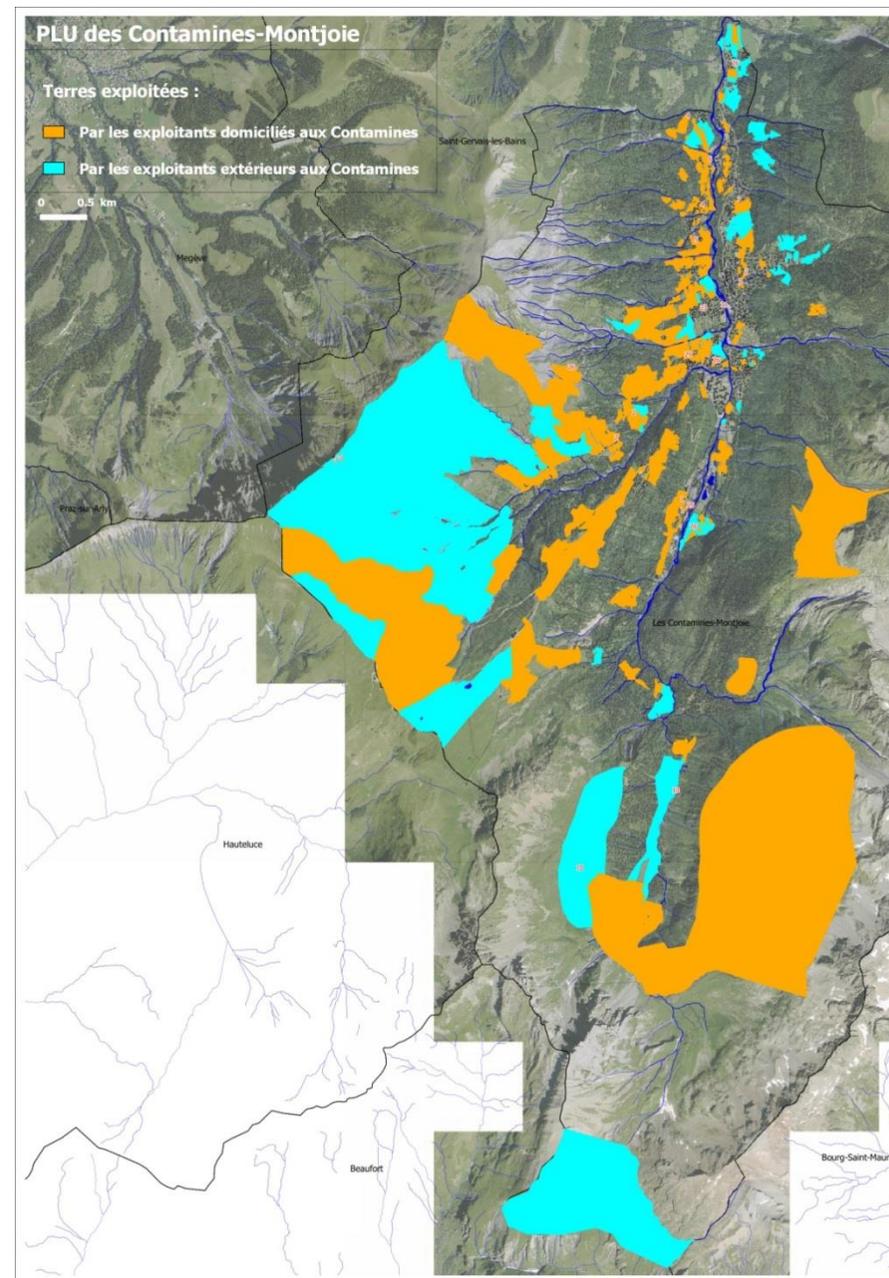
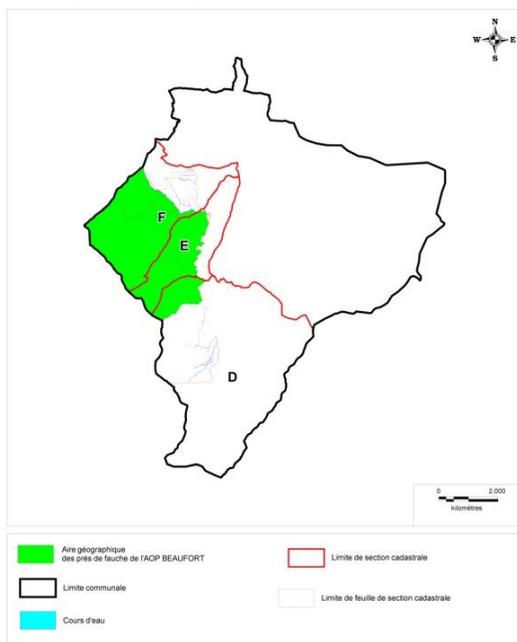
SAU en ha	SAU communale exploitée par les exploitants	
	Des Contamines	Extérieurs
1 918 ha	1 075 ha	843 ha
100%	56%	44%

Source : enquête PLU

Les extérieurs (de grosses exploitations laitières) exploitent principalement les alpages dans la zone AOP Beaufort. Ils exploitent aussi des terres dans la vallée, essentiellement en rive droite.



AIRE GEOGRAPHIQUE DE L'AOP BEAUFORT
SUR LA COMMUNE DE CONTAMINE-MONTJOIE



3.8.4.1. Terres exploitées en fond de vallée urbanisé

Voir carte ci-contre

Le fond de vallée urbanisé offre une surface agricole très faible notamment pour des activités d'élevage « bovin mixte » : 179 hectares seulement de terres agricoles en fond de vallée. Un manque de surfaces fourragères pour les activités d'élevage.

Les ilots agricoles sont assez morcelés, principalement exploités par les Contaminards. Très peu d'ilots homogènes d'un seul tenant.

Les exploitations sont contraintes par le développement résidentiel et touristique des 40 dernières années, les risques naturels ou encore par la cherté du foncier : « il faudrait remembrer, échanger des parcelles entre exploitants mais on n'a pas la propriété du foncier et les propriétaires ne louent pas à n'importe quel exploitant ».

Des terres insécures sur le plan foncier :

- pas ou peu de baux écrits
- seulement 83,11 ha protégés en zone agricole « NC » au POS (soit 46% des surfaces exploitées du fond de vallée)

Enclavées au sein des zones bâties résidentielles ou à proximité de la zone de loisirs du Pontet – voir carte page suivante

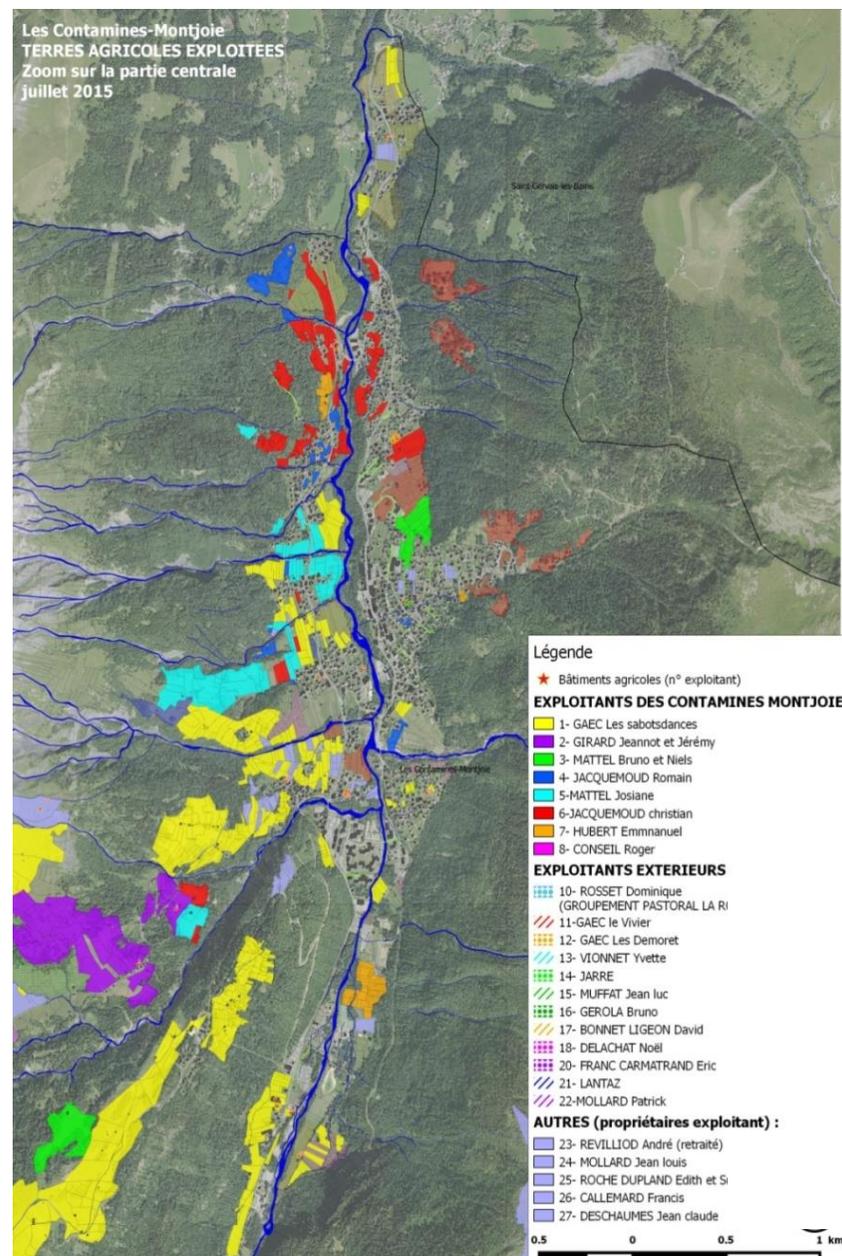
- Des surfaces d'épandage réduites (torrent + urbanisation)
- Une cohabitation difficile entre activités d'élevage, activités touristiques, quartiers résidentiels permanents ou touristiques

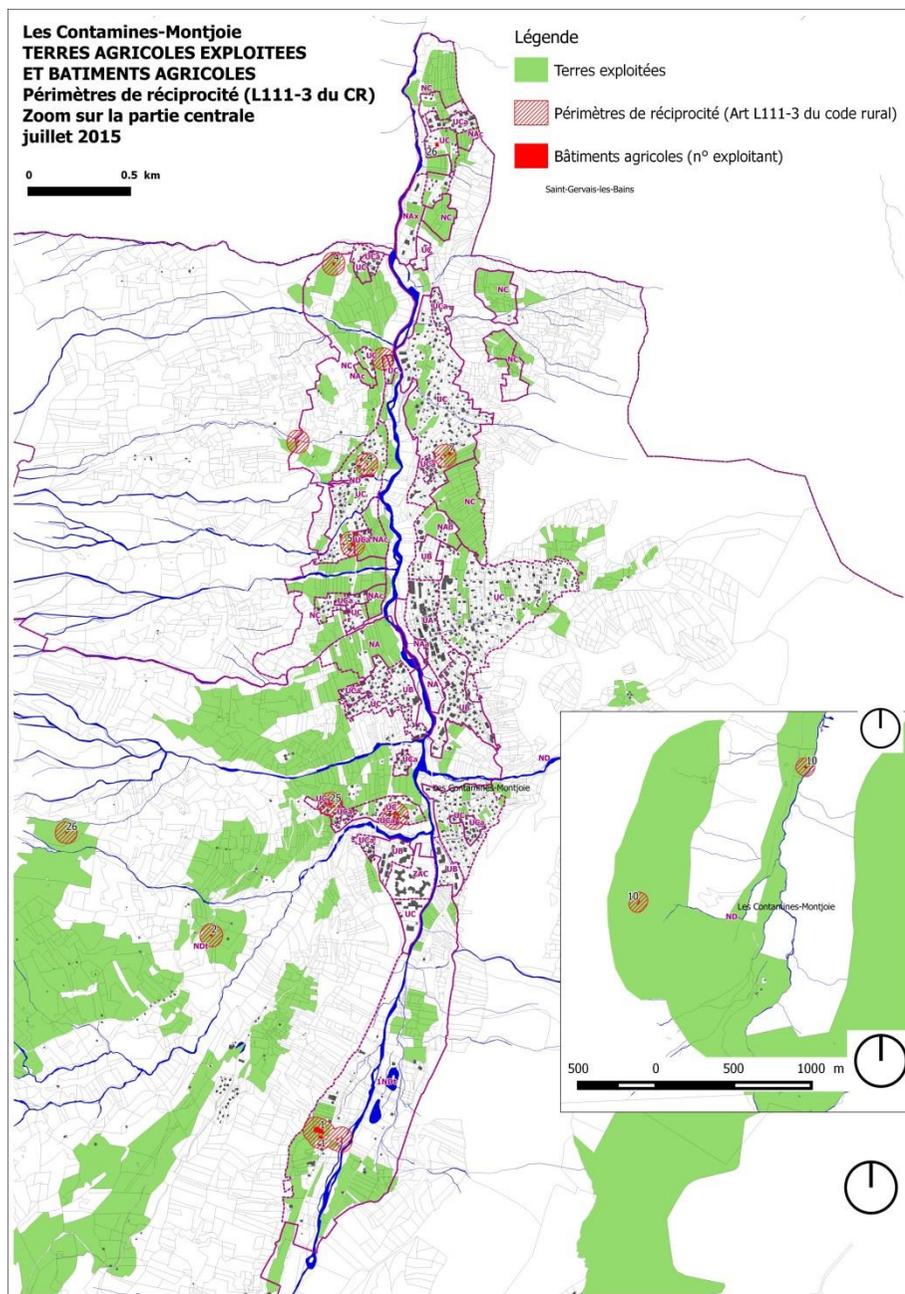
Une concurrence forte entre « Agriculture – Développement résidentiel et touristique »

L'absence de surfaces d'un seul tenant, éloignées des zones résidentielles pour installer de manière durable des jeunes agriculteurs

Des contraintes d'exploitation fortes vis à vis des tiers (art L111-3 du code rural) en raison de la situation d'enclavement de la grande majorité des fermes ou bâtiments d'élevage dans les hameaux anciens et donc sans évolution durable pour les activités et les exploitations (voir carte page suivante)

Des exploitations soumises au règlement sanitaire départemental en raison des cheptels peu élevés. Pas d'ICPE recensées.





3.8.4.2. Les unités pastorales exploitées

Voir la carte page suivante

- **Les alpages communaux** sont situés en majorité sur le versant Est, dans la Réserve Naturelle. Ils sont exploités par les Contaminards mais pas exclusivement.
- **Les alpages privés** sur le versant Ouest sont mieux exploités, situés en secteur d'AOP de Beaufort (en vert sur la carte ci-après), accessibles depuis la Savoie par le col du Joly, ils sont exploités majoritairement par les agriculteurs extérieurs savoyards.
- **Les alpages sont en voie de fermeture car difficiles à travailler**, non desservis en totalité par des accès permettant de monter le bétail, d'épandre les déjections animales, de monter et de déplacer des unités de traite mobiles, de l'eau...Ils se referment sur le plan paysager.

La desserte des alpages par des voies ou des pistes est primordiale notent les alpagistes : « *il faut pouvoir amener le bétail, parfois l'eau, le matériel, déplacer les unités de traite mobiles* ». La desserte des alpages était un des enjeux du schéma de desserte forestière étudié en 2012.

Si les alpages de l'aire AOP Beaufort sont bien desservis (accès côté Savoie par la route du col du Joly), une partie d'entre eux ne le sont pas (voir le rond rouge sur la carte pages suivantes) : cette absence de desserte est pénalisante pour ceux qui les exploitent (« *on ne peut faire pâturer que des génisses* »). Les alpages sont moins bien entretenus ;

Faut-il envisager de goudronner la route jusqu'au col du Joly pour faciliter l'exploitation des alpages et pouvoir épandre plus facilement ? Certains agriculteurs le demandent : « *On accède bien en voiture jusqu'au col du Joly - côté Savoie* ».

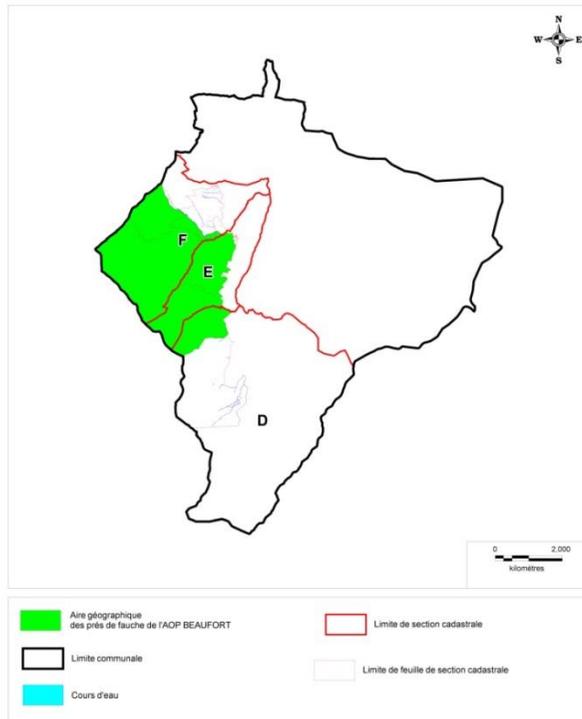
- **La SECMH qui entretient le domaine skiable dit entretenir les chemins d'accès aux alpages.** Les alpagistes sont alimentés en eau par le réseau d'eau privé de la SECMH, les points d'eau et la réserve collinaire.
- En partie Est, dans la Réserve Naturelle, des **ratios de chargement** sont définis afin de ne pas surpâturer et détériorer les milieux. « *Il n'est pas toujours rentable d'exploiter ces alpages note un agriculteur* ».

- **Les alpages sont aussi des secteurs de fréquentation touristique** pas toujours bien conciliable avec le pastoralisme.
- **Les besoins d'équipement des alpages recensés lors de l'enquête** : Les alpagistes notent des chalets d'alpage insuffisants et mal équipés (eau, électricité), un besoin de balisage, d'eau, d'électricité, de desserte. Les alpagistes notent le besoin de construire des chalets d'alpage.

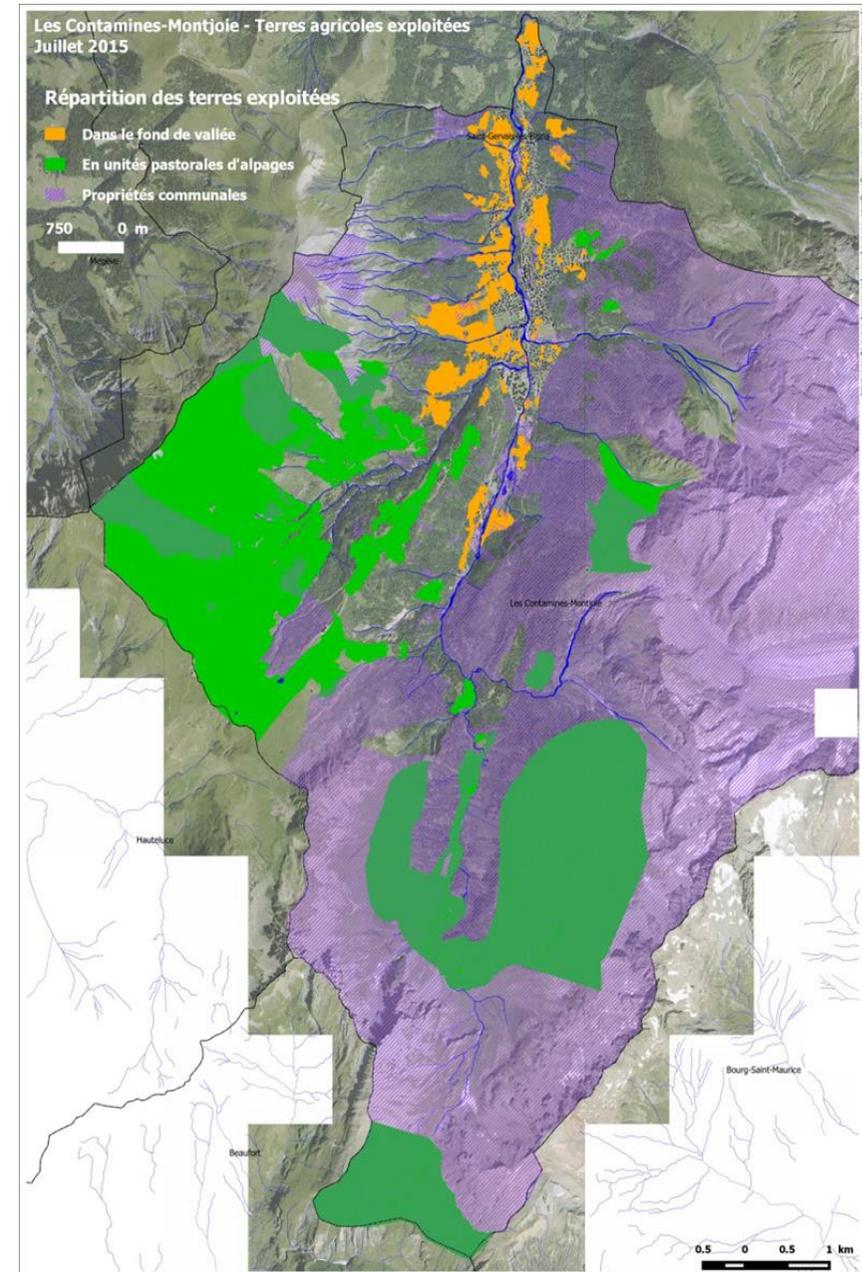


INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

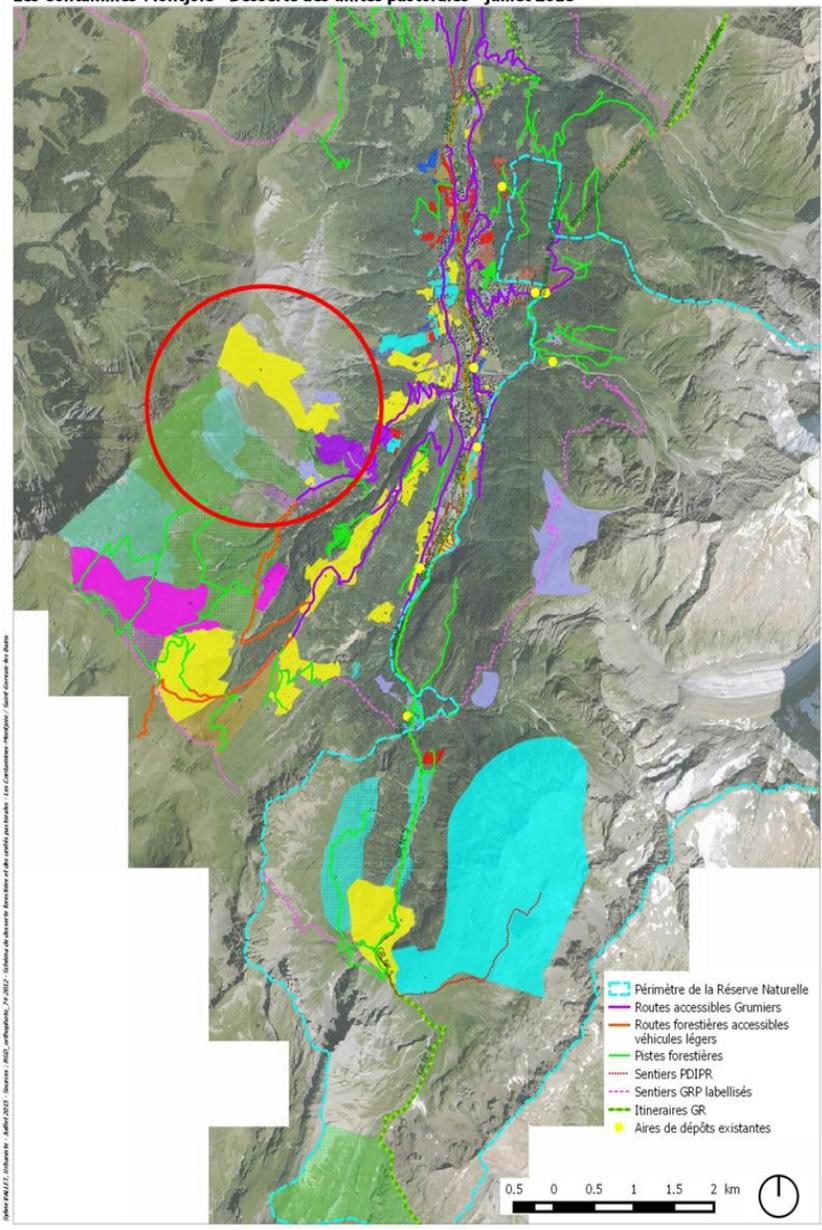
AIRE GEOGRAPHIQUE DE L'AOP BEAUFORT
SUR LA COMMUNE DE CONTAMINE-MONTJOIE



SOURCES : BDCARTO-IGN, MAPINFO, I.N.A.O., 01/2014



Les Contamines-Montjoie - Desserte des unités pastorales - juillet 2015



Enjeux agricoles :

- Trouver les équilibres « Accueil résidentiel - Tourisme - Agriculture - Maintien des espaces ouverts » pour le maintien des activités agricoles indispensables à la qualité des paysages du val et de son attractivité touristique
- Maintenir notamment dans le fond de vallée, le foncier mécanisable pour conserver la production fourragère indispensable aux exploitations d'élevage dans une logique d'exploitation « agro-pastorale »
- Etudier la réouverture de terres agricoles dans le fond de la vallée sur des surfaces qui se sont boisées au cours des 60 dernières années, pour maintenir des activités agro-pastorales viables et/ou bien faire évoluer les systèmes d'exploitation agricoles (en raison de l'insuffisance des surfaces de prairies et de pâtures pour le maintien et la viabilité des exploitations bovines) : valoriser davantage les productions agricoles (AOP, AOP), valoriser les partenariats économiques entre tourisme, agriculture et artisanat (les synergies entre ces secteurs d'activités peuvent aussi contribuer à diversifier l'offre touristique - ex : des routes des savoir-faire
- Mieux desservir les unités pastorales sur le versant ouest pour faciliter l'exploitation des alpages non desservis et en cours de fermeture : aménagement d'une voie carrossable jusqu'au col du Joly ? Un sujet à débattre.
- Permettre l'aménagement, la construction de chalets d'alpage pour répondre aux besoins des exploitations
- Sensibiliser au métier de l'agriculture pour une meilleure cohabitation entre les exploitants, les alpagistes, les résidents, les touristes